

30 mars 2017

OBJET : AVIS DE RENOUELEMENT DE VOTRE COTISATION 2017-18 – AISSQ

Bonjour à vous,

Il est déjà venu le moment de renouveler votre cotisation comme membre de votre association professionnelle. Si vous ne l'êtes pas déjà, l'occasion vous est offerte de faire partie de l'Association des intervenantes et intervenants en soins spirituels du Québec (AISSQ).

Être membre de l'AISSQ, vous permet :

- D'appartenir à la seule association professionnelle représentant les intervenantes et intervenants en soins spirituels au Québec et bénéficier de contacts privilégiés avec les collègues exerçant sur tout le territoire de la province ;
- D'être membre affilié de CASC-ACPE (Association Canadienne pour l'éducation pastorale) avec accès à la partie réservée aux membres sur le site internet de CASC-ACPE ;
- De bénéficier de normes de pratique professionnelles et de normes de formation communes à ACPE et l'AISSQ, disponibles en français sur le site internet de l'AISSQ ;
- D'avoir un accès facilité à l'emploi (pour la plupart des employeurs, être membre de l'AISSQ constitue un atout) ;
- De se prévaloir de notre soutien sur le plan de votre pratique professionnelle;
- D'être informé des offres d'emploi en soins spirituels au Québec;
- D'avoir accès à des documents pratiques pour votre travail;

Et particulièrement cette année :

- De pouvoir suivre une formation continue gratuite au cours de l'année;
- De recevoir gratuitement un abonnement d'un an à la revue *Spiritualité Santé*.

Que vous soyez en période de renouvellement de votre membership ou sur le point de devenir membre, vous êtes invités à remplir le formulaire d'adhésion que vous trouverez ci-joint et de vous joindre à nous.

N'hésitez plus! Nous vous attendons avec impatience!

Mélany Bisson, Ph.D.
Présidente de l'AISSQ